

Code de la rue à Paris Propositions de l'association Mieux se déplacer à bicyclette Mars 2023

L'association Mieux se déplacer à Bicyclette (MDB) mène depuis plusieurs années des actions de sécurité routière afin de réduire le nombre d'accidents chez les cyclistes en Île-de-France et les conflits d'usage entre cyclistes, piétons, et conducteurs de véhicules motorisés. En 2022, MDB se réjouit que la pratique du vélo a continué à croître fortement, suivant la tendance de ces dernières années, accentuée par les difficultés de transport et l'épisode pandémique en 2020-2021. Le vélo apparaît comme le moyen de transport le plus adapté et le plus sûr pour des distances moyennes, notamment pour les déplacements domicile-travail et domicile-études.

MDB promeut la sécurité, le partage de la voirie et la courtoisie, en informant les usagers sur les règles et les spécificités de la circulation à vélo. MDB agit pour favoriser la (re)mise en selle des non-cyclistes en les informant sur les avantages de la vélocité : bénéfiques pour la santé, démystification des risques, apprentissage du vélo, conseils pratiques, etc.

1. Deux Finalités pour un code de la rue : sécuriser et apaiser l'espace public

La finalité d'un code de la rue pourrait être double :

- **zéro mort et zéro blessé grave** dans les accidents de circulation ;
- **un apaisement de l'espace public** par le changement des aménagements et des comportements.

Ce sont les objectifs que devraient se fixer les autorités chargées de la gestion de l'espace public et en particulier de la voirie à Paris, et qui sont déjà une réalité dans d'autres villes. Atteindre ces objectifs nécessite l'activation intelligente de tous les leviers à la disposition de la ville de Paris : les aménagements, la sensibilisation, la sanction.

Le code de la route a évolué au fil du temps, en particulier pour mieux prendre en compte les besoins des cyclistes et des piétons, mais s'il est important que soient rappelées quelques-unes de ses règles essentielles, nous tenons cependant à souligner que le code de la route ne saurait suffire à une cohabitation harmonieuse dans l'espace public de tous et toutes, quel que soit leur moyen de déplacement.

MDB rappelle que la courtoisie, le respect des plus faibles et des moins agiles (enfants, personnes handicapées, blessées, chargées, fatiguées...) sont essentiels. C'est d'ailleurs dans cette optique que nous avons lancé une action de sensibilisation des cyclistes pour leur enjoindre de céder le passage aux piétons – quelles que soient les situations, et de ralentir à leur approche.

L'atteinte de ces objectifs implique enfin l'utilisation des études statistiques d'accidentologie, l'analyse précise de tous les accidents graves ou mortels pour en tirer des enseignements concernant l'évolution des aménagements et des comportements.

2. Présentation des actions de MDB acteur de la sécurité routière et de l'apaisement à Paris

Le confort et la sécurité des usagers des modes actifs dans l'espace public sont les préoccupations majeures de Mieux se déplacer à Bicyclette. Notre association y contribue tout en assurant une promotion argumentée du développement de l'usage du vélo.

Nos actions principales, grâce à tous nos bénévoles, sont les suivantes :

- contribution régulière aux comités vélos des collectivités territoriales, notamment ceux de la ville de Paris ;
- enseignement de la pratique du vélo pour les débutants adultes ou pour les hésitants adultes (vélo-écoles, remise en selle) ;
- participation au programme du « Savoir rouler à vélo » (SRAV) ;
- accompagnement des évolutions réglementaires depuis le début (doubles sens cyclables, cédez-le-passage au feu rouge...) en particulier dans le cadre du plan d'action pour les mobilités actives (PAMA) ;
- proposition d'actions dans le cadre des plans départementaux d'actions de sécurité routière (PDASR).
- organisation de balades à vélo conviviales, loin de toute idée de compétition et de vitesse ;

3. Nos propositions pour le code de la rue

L'apaisement de l'espace public est rendu possible en activant plusieurs leviers d'action :

- **Aménager la ville pour un espace public sécurisé et apaisé**

L'adaptation de la voirie à une réelle prise en compte de la sécurité et de la bonne cohabitation de tous les déplacements est une nécessité. Un espace trop contraint exacerbe les réactions négatives de tous les usagers. Nous proposons plusieurs principes pour assurer cette bonne cohabitation de tous :

- **la généralisation des pistes cyclables sur les grands axes** pour développer les trajets cyclistes ;
- **une bonne différenciation des espaces piétons et cyclistes** ;

- une définition claire des espaces en termes de cheminement pour donner de la lisibilité aux utilisateurs de l'espace public ;
- **la généralisation des doubles-sens cyclables** et des cédez-le-passage cyclistes aux feux ;
- **le réaménagement des carrefours et intersections, où piétons et cyclistes sont concentrés sur un espace trop faible**, pour résoudre les cas où piétons et cyclistes se gênent mutuellement; **un comité d'usagers piétons et cyclistes pourrait prioriser les aménagements à réaliser** ;
- **l'amélioration de la co-visibilité par le désencombrement de l'espace public** (sucettes publicitaires masquant la visibilité, panneaux publicitaires lumineux distrayant l'attention des conducteurs motorisés, mais aussi conteneurs à verre occultant les passages piétons...) et l'accélération de la suppression des places de stationnement dans les 5 mètres de part et d'autre des passages piétons.

- **Changer les comportements pour un espace public apaisé**

La modification des comportements est un levier clé pour sécuriser et apaiser l'espace public parisien. La priorité doit être donnée aux plus fragiles et en particulier aux piétons par tous les usagers de l'espace public : conducteurs de véhicules motorisés (voitures, camions, motos, scooters, trottinettes électriques, monoroues, etc.), les professionnels, les cyclistes.

Nous proposons de :

- **communiquer très fortement sur le respect de la priorité due aux piétons** par l'ensemble des usagers de la voirie parisienne ;
- **communiquer sur le respect du 30 km/h en montrant que les petits dépassements de vitesse en ville ont des conséquences dramatiques** en cas de choc avec un piéton ;
- communiquer auprès des professionnels sur le respect des aménagements cyclables, des aires piétonnes et des trottoirs ;
- diffuser les bons comportements à avoir au-delà des règles du code de la route pour une meilleure cohabitation entre les différents usagers dans l'espace public.

- **Réduire les vitesses pratiquées par les véhicules motorisés**

La réduction de la vitesse est le premier levier pour diminuer les risques d'accident et leur gravité. Elle permet également de diminuer le bruit, mais aussi le stress de tous les usagers et contribue à une meilleure cohabitation des différents modes de déplacement.

Cette limitation effective des vitesses pratiquées dans Paris et leur contrôle sont un impératif pour protéger de manière efficace les piétons et les cyclistes. Les chances de survie lors d'un choc avec un véhicule roulant à 30 km/h sont évaluées à 90%. Elles diminuent fortement pour s'établir à 20% pour un choc à 50 km/h. Nous soutenons la réalisation de contrôles de vitesse ponctuels et visibles par la police municipale parisienne, mais rappelons que cette réduction de

vitesse peut être obtenue par des aménagements de voirie (stationnement en quinconce, écluses...) ou par le plan de circulation (sens uniques tête-bêche pour les véhicules motorisés).

- **Respecter les usagers vulnérables**

La priorité aux piétons doit être affirmée et portée par tous les intervenants (polices, municipalité, associations...) que ce soit dans des carrefours (avec ou sans feux tricolores) ou en sections courantes afin que le respect des piétons par l'ensemble des usagers de la rue soit généralisé.

Donner la priorité aux usagers vulnérables, c'est aussi concevoir leurs cheminements et leurs espaces de repos ou de stationnement en tenant compte des flux existants et souhaitables. Donner la priorité aux piétons, c'est aussi prévoir des trottoirs larges et plans, et supprimer les abaissements de trottoirs pour les voitures au droit des accès riverains (bateaux). Ces actions permettent de favoriser la marche à pied améliorant le confort et la santé de tous.

- **Renforcer la formation de la police municipale pour l'application du code de la rue**

Lors d'opérations conjointes avec la police municipale, nous avons constaté que la connaissance des règles par des agents de police pouvait être améliorée. Une formation complémentaire en accidentalité serait souhaitable pour cibler les comportements dangereux et/ou inciviques.

- **Mettre en application les règles déjà existantes et les faire connaître**

Enfin, avant le code de la rue, on peut déjà appliquer ce qui existe déjà dans le code de la route :

- décret n°2008-754 du 30 juillet 2008 (démarche code de la rue, déjà!)
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFSCATA000019274300>
- article R412-6 du 2 août 2008
https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000019277061/2020-05-22
- décret n°2010-1390 du 12 novembre 2010 (qui n'a pas fait qu'inventer les cédez-le-passage cyclistes au feu mais a aussi introduit la notion de laisser passer les piétons au besoin en s'arrêtant)
=> R415-11 « *Tout conducteur est tenu de céder le passage, au besoin en s'arrêtant, au piéton s'engageant régulièrement dans la traversée d'une chaussée ou manifestant clairement l'intention de le faire ou circulant dans une aire piétonne ou une zone de rencontre* »
<https://mdb-idf.org/sceaux-cede-au-cedez-le-passage-cycliste-au-feu-integral/>
- décret n° 2015-808 du 02 juillet 2015
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000030837215>
le PAMA 2015 (dont la neutralisation des 5 mètres en amont des passages piétons – dans les deux sens) pour améliorer la visibilité.

Les activités de sécurité routière de MDB à Paris en 2022

Accueil et sensibilisation du public à la Maison du vélo

La Maison du vélo est ouverte au public quatre jours par semaine (du lundi au vendredi, sauf le mercredi), lors desquels les salariés de l'association aiguillent le public sur leur pratique actuelle ou à venir du vélo en milieu urbain. Nous retrouvons de nombreuses personnes soucieuses de prendre toutes leurs précautions, à la fois en ce qui concerne l'équipement (type de vélo, accessoires de sécurité, etc.), le savoir rouler à vélo et, pour une majorité d'entre elles, la recherche des itinéraires les plus sûrs (les rues où les cyclistes sont protégés). Jusqu'à une dizaine de personnes par jour franchit le seuil de la Maison du vélo à ce titre.

« En confiance à vélo », pour remettre les Parisiens en selle

MDB crée une nouvelle activité en 2021 : des séances de mise ou remise en selle à destination des adultes qui savent déjà pédaler mais qui ne se sentent pas assez en sécurité pour se lancer dans la circulation parisienne et francilienne. Ces cours ont lieu sur plusieurs créneaux horaires dans la semaine, les mardis et vendredis. Une quinzaine de cours ont été dispensés en 2022.

La formation de nouveaux cyclistes : les vélo-écoles

Les vélo-écoles organisent par sessions des cours pour adultes désireux d'apprendre à faire du vélo. Depuis 2021, la vélo-école située dans le 17^e arrondissement est en lien avec son antenne de Clichy. La piste d'entraînement pour les cyclistes débutants se situe sous le périphérique, 8 boulevard du Bois le Prêtre. En 2022, une quarantaine d'élèves a été formée. C'est un vecteur important de diffusion des bonnes pratiques pour se déplacer à vélo en ville, en particulier dans un secteur encore pauvre en aménagements cyclables de qualité.

La sensibilisation pour une meilleure cohabitation avec les piétons

Depuis novembre, MDB communique en faveur d'une cohabitation apaisée avec les piétons. Conscients que la hausse de la pratique du vélo sera d'autant plus acceptée que les comportements dangereux seront rares, nous ne fermons pas les yeux sur les peurs que peuvent ressentir d'autres usagers vulnérables. Nous avons construit un tract à destination des cyclistes pour les inciter à la plus grande vigilance en présence de piétons. Ce tract a notamment été distribué lors d'une opération organisée près de l'école Jean Zay dans le 14^e arrondissement, dans les premiers jours de 2023. Cette action s'accompagnait d'une participation aux échanges avec les parents d'élèves, la direction et la mairie du 14^e arrondissement pour garantir la sécurité de tous les usagers de la rue Jean Zay.

Opération "Cyclistes brillez !"

Prévues comme chaque année lors des vacances de la Toussaint, peu après le changement d'heure, les opérations « Cyclistes brillez ! » ont été menées dans plusieurs lieux franciliens et notamment à Paris le 27 octobre près des Halles avec les services de la préfecture de police. Nous distribuons habituellement des catadioptres et lumières aux personnes circulant sur le boulevard Sébastopol, et cette année nous avons constaté que les cyclistes sont de mieux en mieux équipés. L'opération n'était d'ailleurs plus marketée « Cyclistes, brillez » mais englobait divers enjeux, dont la cohabitation avec les piétons, très nombreux dans ce quartier piétonnisé.

Sensibilisation à la sécurité à vélo en entreprise

- Le 27 juin, nous rencontrons les salariés de Hewlett Packard et Transatel à la Défense et dont beaucoup parmi eux habitent à Paris. Une cinquantaine de personnes étaient présentes et l'échange a été enregistré, diffusé en direct aux salariés en télétravail ou à la demande, sur les bons comportements à adopter lorsqu'on se déplace à vélo. Le pont de Neuilly est aujourd'hui l'un des endroits les plus fréquentés par les cyclistes d'Île-de-France en dehors de la capitale, alors qu'il reste beaucoup de trafic automobile à la Défense.
- Le 22 septembre, nous étions sur le site parisien de la Caisse d'Épargne Île-de-France, dans le 13^e arrondissement, pour inciter à l'utilisation du vélo les salariés d'une entreprise plutôt avante sur le sujet. Beaucoup de cyclistes occasionnels parmi la vingtaine de personnes présentes, dont les craintes quant à la cohabitation avec les automobilistes et utilisateurs de 2RM étaient très prégnantes. Nous avons pu en parler ensemble, mais aussi étudier des itinéraires plus sécurisés pour celles et ceux qui se sont attardés pour parler de leurs situations personnelles.
- Le 27 septembre, nous avons échangé avec les salariés de Valeco à Boulogne-Billancourt, entreprise du secteur de l'énergie dont les collaborateurs sont régulièrement sur les routes, à l'origine afin de les inciter à se déplacer à vélo. Devant la réalité de leur quotidien, nous avons adapté notre sensibilisation à leurs interactions avec les cyclistes lorsqu'ils se déplacent en voiture, comme c'est le cas sur de longues distances pour beaucoup d'entre eux.
- Le 6 octobre à Colombes, un grand événement axé sur le climat était organisé par l'entreprise Safran auprès de ses salariés. Au-delà des atouts indéniables du vélo d'un point de vue environnemental, un certain nombre de salariés était désireux de comprendre les comportements des cyclistes et les points de vigilance à garder en tête pour les dépasser en toute sécurité. Nous avons aussi pu y faire la promotion du vélo-cargo, dont le triporteur qui permet une stabilité accrue pour celles et ceux qui pourraient douter que le vélo leur soit adapté au quotidien.

Marquage Bicycode

Comme chaque année, nous avons protégé des centaines de vélos contre le vol en les marquant avec le système Bicycode. Celui-ci a fait ses preuves à l'étranger, permettant d'obtenir des taux de restitution des vélos retrouvés proches de 50%. En 2022, nous avons marqué plus de 740 vélos lors d'événements à Paris et en Île-de-France, mais aussi de manière régulière et sur prise de rendez-vous depuis la crise sanitaire, à la Maison du vélo.

Intervention avec le PDASR 75

MDB agit depuis de nombreuses années pour la sécurité des cyclistes en Île-de-France. Nous sensibilisons quotidiennement les cyclistes et le grand public de passage à la Maison du vélo à Bastille, mais

également de manière ponctuelle aux côtés de la préfecture de police de Paris et de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement de Seine-Saint-Denis. Dans un contexte difficile, MDB a malgré tout réussi à travailler avec la préfecture :

- en milieu scolaire, avec une intervention sur le Village Sécurité routière les 26 et 27 septembre, nous étions présents au Village sécurité routière auprès de 1200 collégiens. Une opération réussie, à l'image de celle organisée le 24 mai 2022 au lycée Condorcet, là aussi à l'initiative du PSR ;
- auprès des agents de la DTPP, sur le site des Morillons (15^{ème}), durant le séminaire organisé par sa direction, le 21 octobre 2022 ;
- sur la question du respect des « cédez le passage cycliste au feu », près de la station « Saint-Paul ». Pendant deux heures le 1^{er} juin 2022, nous expliquions aux cyclistes en infraction les dangers causés par le non-respect de la priorité piétonne, en soulignant également le faible gain de temps qu'il représente. Nous avons noté des difficultés de tous les publics – y compris piétons – à appréhender cette réglementation.

Plaidoyer local à Paris

Les antennes MDB de Paris (13^e, 17^e, 18^e) participent activement à l'amélioration de la sécurité des cyclistes auprès des décideurs locaux. La coordination parisienne participe également au Comité vélo de la Ville de Paris et nos bénévoles se mobilisent sur l'ensemble des réunions publiques portées à leur connaissance dans la capitale, pour assurer que les aménagements en projet mettent en sécurité les cyclistes d'aujourd'hui, et ceux, plus nombreux encore, de demain.